ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 59696

Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevènement appelle M. le Premier ministre à réaffirmer la position de la France concernant le retraitement des déchets nucléaires. Le départ d'un convoi de combustibles nucléaires retraités vers l'Allemagne a été l'occasion de nombreuses manifestations qui, à défaut d'être massives, ont été souvent spectaculaires. Il s'agit d'une nouvelle étape de la campagne de diabolisation qui vise à contraindre la France à renoncer à l'énergie nucléaire et à s'aligner sur la politique imposée par les Verts outre-Rhin. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a réaffirmé le 27 mars le soutien de la France à l'activité de retraitement des déchets nucléaires assumée par la COGEMA. Cette confirmation est bienvenue, mais elle risque de peser peu face au « politiquement correct » que tendent à instaurer les pourfendeurs du nucléaire, complaisamment relayés par certains organes de presse. A cet égard, le jugement en référé du tribunal de Cherbourg, interdisant le débarquement de combustibles australiens pour des motifs administratifs, est inquiétant. Il y a des vérités utiles à rappeler pour combattre les épouvantails qu'agitent Greenpeace et les Verts : le retraitement des déchets nucléaires permet une élimination de 95 à 97 % de ces déchets. Seuls 3 à 5 % de la masse des combustibles font l'objet d'une vitrification et sont stockés ; la politique nucléaire française permet à notre pays de produire 75 % de son électricité et lui assure un haut niveau d'indépendance énergétique ; le coût de la production nucléaire d'électricité est inférieur de 20 % à celui de la production au moyen d'énergie fossile ; la production nucléaire de l'électricité induit des rejets de gaz carbonique 200 fois inférieurs à ceux induits par le pétrole ou le charbon. Le développement de l'industrie nucléaire présente, pour notre pays, un intérêt vital. Il lui demande donc en tant que dépositaire de l'autorité du Gouvernement de réaffirmer la volonté de la France de poursuivre une politique qui sert l'intérêt national.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur la position de la France concernant le retraitement des déchets nucléaires. L'essentiel de la production française d'électricité provient aujourd'hui de l'énergie nucléaire. La France est ainsi très peu dépendante de l'étranger et des variations des marchés internationaux pour son approvisionnement en électricité. Elle bénéficie d'une grande sécurité dans ce domaine et d'une stabilité des prix, favorable tant aux entreprises qu'aux ménages. Pour l'avenir, et conformément aux orientations définies par le Gouvernement, la production nationale d'électricité intégrera davantage d'énergies renouvelables. L'évolution de la place de l'énergie nucléaire dans le futur fera, le moment venu, l'objet d'un débat scientifique et démocratique qui permettra d'examiner toutes les conséquences des choix possibles et de peser tous les arguments. Dans ce contexte, la maîtrise de la technologie du retraitement-recyclage qui permet de séparer les matières récupérables et de conditionner les déchets ultimes sous une forme sûre, est un élément fondamental, qui contribue au maintien d'une option nucléaire ouverte, dans des conditions de sûreté optimales. Le retraitement-recyclage est par ailleurs une activité de très haute technologie, créatrice d'emploi, pour laquelle la France a su se hisser à une position de leader mondial. Elle correspond à une réalité économique incontestable.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE59696

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Chevènement
Circonscription : Territoire-de-Belfort (2e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59696
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Premier Ministre
Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 juin 2001
Question publiée le : 9 avril 2001, page 2037
Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3818